

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

---

**SEANCE DU 06/05/2019**

---

Le lundi 6 mai 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 30 avril 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Maryll GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mme BONNET SAINT GEORGES, M. ROYER, Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme de LAVERNEE, M. DAYME

**DEPOTS DE POUVOIR** : Mme de LAVERNEE pouvoir à Mme GUILLOTEAU  
M. DAYME pouvoir à Mme DOR

**M. le Maire** : Nous sommes heureux de retrouver après quelques semaines d'absence ou du moins d'activité moindre, Aurélie Bonnet Saint Georges qui a eu quelques problèmes médicaux. Soyez à nouveau la bienvenue dans cette mairie, Aurélie !

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/03/19**

**M. le Maire :** Je souhaite débiter la séance de notre conseil par une très bonne nouvelle pour les familles du nord de la presqu'île. Nous avons appris, vendredi après-midi, que l'école Lévi Strauss ne fermera pas ! C'est le tribunal qui l'a décidé, donc le droit s'est fait entendre et c'est une très bonne chose ! Sophie Descour si vous pouvez nous rappeler les faits de décision de fermeture qui n'était pas fondée puisque le tribunal l'a confirmé. Nous, élus de la majorité du 2<sup>e</sup>, étions contre cette fermeture, nous n'avions pas voté le dossier qui avait été présenté par le Maire de Lyon au dernier conseil municipale et au dernier conseil d'arrondissement. Si vous pouvez remettre les choses en perspective, je pense que cela serait intéressant pour tout le monde.

**Mme Descour :** Effectivement, M. le Maire, chers collègues, lors de notre dernier Conseil nous avons eu à nous prononcer, à la demande du Maire de Lyon, sur la fermeture de la maternelle Levi Strauss.

Trois ans après la fermeture de l'élémentaire pour des raisons de sécurité, la Ville, prenant tout le monde par surprise, entendait fermer la maternelle en invoquant le fait que : « la situation atypique de cette école mettait en péril le respect supérieur de l'intérêt de l'enfant sur plusieurs aspects, à savoir l'absence de cour de récréation et d'une salle de motricité ». Bref, cette école ne répondait pas, plus, aux standards de la Ville de Lyon. Sur la forme, la méthode n'était une fois de plus pas acceptable, sur le fond, les justifications étaient plus que discutables.

Vous le savez, les familles du nord du 2<sup>e</sup> arrondissement dépendent de cette école, et c'est parce que la présence d'une école dans ce secteur est essentielle pour le maintien des familles en Presqu'île que nous avons, avec le Maire, Denis Broliquier, reçu, pendant les vacances de février, des représentants des parents d'élèves avec lesquels nous sommes très régulièrement en contact.

C'est aussi pourquoi, ici même, les élus de la majorité de ce conseil avait voté contre cette délibération et celle relative aux périmètres scolaires.

C'était une première étape avant celle du Conseil Municipal du 25 mars, au cours duquel, le Maire de Lyon ayant obtenu de sa majorité qu'elle reste solidaire, alors que la décision ne semblait pas acquise, avait ainsi validé cette fermeture. Les familles ont apprécié une fois encore et la méthode et le résultat...

Aujourd'hui, l'ordonnance de référé rendue par le tribunal administratif ce vendredi suspend la délibération, mais l'affaire doit encore être jugée au fond et la Ville doit, non seulement prendre acte de cette suspension, mais tout mettre en œuvre pour une rentrée sereine et notamment en revoyant les modalités d'inscriptions qui ont déjà commencé puisque cette école, hélas, n'a plus de périmètre.

C'est donc un sujet qui devrait revenir à l'ordre du jour de notre prochain conseil, c'est un épisode de plus dans cette affaire dans laquelle on a beaucoup oublié l'intérêt des enfants et des familles, il me semble !

**M. le Maire :** Merci Sophie Descour pour ce rappel, et merci pour votre action et votre suivi de ce dossier. C'est une belle victoire politique. Je vous rappelle que les parents, les enseignants, les élus du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> sont mobilisés et je crois que c'est un soulagement pour les familles du nord de la presqu'île. Je rappelle aux membres de l'opposition de notre conseil qu'ils avaient voté POUR la fermeture en essayant de la justifier comme ils pouvaient. Je pense en fait, qu'il y a un moment où il ne faut pas suivre aveuglément les consignes. Il faut rencontrer ceux qui sont sur le terrain, ceux qui connaissent mieux les problématiques que les hauts fonctionnaires ou les élus en charge du dossier.

Gérard Collomb a commis une nouvelle erreur. Une nouvelle fois c'est le tribunal qui a été obligé de le rappeler à l'ordre. Ça devient inquiétant. Moi cela m'embête pour la Ville de Lyon, ce rappel à l'ordre démocratique ! Si Gérard Collomb avait écouté et notamment, nous avait écoutés auparavant, il n'aurait pas arrêté cette décision dans la précipitation, il ne se serait pas fait retoquer une fois de plus une de ses décisions ! C'est incroyable comme on a de la difficulté, nous ici, sur le terrain, à faire passer ce message alors que nous sommes les experts de l'usage. Encore une fois, cela prouve que l'on devrait écouter beaucoup plus les élus de terrain que nous sommes.

**M. Bernard :** M. le Maire, puisque vous nous avez cités dans vos propos, je voudrai vous dire : « ne surjouez pas ! ». Je crois que vous êtes bien maladroit de surjouer comme ça, il s'agit d'un référé, et je peux comprendre, moi-même, j'étais très partagé sur l'opportunité de fermer cette école.

**M. le Maire :** Ce n'est pas ce que j'avais compris des propos de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

**M. Bernard :** S'il vous plaît M. le Maire, je ne vous ai pas coupé, j'ai toujours le respect de l'autre, permettez-moi de vous rappeler que vous soyez aussi respectueux à mon égard. Je tiens à vous dire que cet épisode, effectivement, est un épisode heureux pour les parents et les enfants. Cela reste quand même un épisode trouble et un peu difficile. Le problème de sécurité, notamment pour les déplacements des élèves puisque de toutes les façons vous savez que, s'il y a eu volonté de vouloir réorganiser cette école maternelle sur d'autres sites, c'est parce qu'il n'y a pas de cour de récréation, pas de locaux adaptés pour le bien-être et le bonheur de nos enfants que nous chérissons tous que ce soit de l'opposition ou de la majorité. Je voudrais que vous ne surjouiez pas là-dessus parce qu'il s'agit d'un référé et néanmoins le tribunal administratif a souhaité qu'on apporte des précisions quant à cette fermeture. Il est certain aujourd'hui, si on regarde le côté sécuritaire, c'est-à-dire du déplacement des enfants pour aller sur un lieu de récréation en traversant les rues, en mettant en danger sur les trottoirs avec les trottinettes, les vélos, etc. Je pense que c'était une décision qui pouvait se comprendre. Les parents d'élèves ont eu raison puisqu'ils ont fait jouer leurs droits. Le Maire de Lyon dans cette affaire est respectueux de la justice. Le tribunal administratif a donné un référé lui demandant de sursoir à la fermeture mais le dossier était peut-être mal préparé par son adjoint Guy Corazzol. De ce côté-là, je peux vous rejoindre M. le Maire.

**M. le Maire :** Belle solidarité dans la majorité ! Moi, je ne vais pas rentrer dans la basse polémique, la seule chose qui m'intéresse maintenant, c'est ce que Mme Descour a affirmé en conclusion de son propos c'est-à-dire que la Ville réorganise au plus vite les périmètres scolaires pour que les parents et les enseignants puissent sereinement préparer la prochaine rentrée scolaire. Cela sera ma conclusion.

Autre sujet important que je voulais évoquer en début de conseil, ce sont les nuisances sonores en centre-ville que nous avons dans la partie nord de l'arrondissement depuis le mois de septembre/octobre. Auparavant, dans les années précédentes, il y avait quelques concerts de klaxons nocturnes certains jours de matchs, de fêtes. Depuis 9 mois maintenant ce sont tous les vendredis, tous les samedis qu'il y a ces concerts de klaxons depuis la place Bellecour jusqu'à l'Hôtel de Ville. Nous avons très vite alerté les autorités sur ces nuisances. Il y a eu la création d'un collectif d'habitants et de commerçants qui a eu un très gros succès et qui a aidé à faire bouger les choses. Les élus du 2<sup>e</sup> arrondissement ont rencontré le collectif pour évoquer les moyens de police. Il y a eu, à la suite de ces rencontres avec les responsables de la sécurité de notre ville de nombreuses interventions de police sur des horaires exceptionnels, c'est à dire tardivement avec des effectifs importants avec une vraie volonté de résoudre le problème. Ce sont des interventions qui ont été très lourdes en termes de moyens déployés. Je tenais à remercier la Police Nationale, la Police Municipale et leurs responsables pour avoir mis ces moyens sur le terrain. Il faut reconnaître que ces interventions ont été très efficaces au moment de l'intervention ce qui n'a pas empêché des débordements légèrement avant ou après les interventions. Sachez que j'ai écrit au Préfet pour demander l'installation d'un radar de feu à l'angle de la rue Grenette et E. Herriot, devant le café des Négociants. Je crois qu'un jour, il y aura un accident extrêmement grave à ce carrefour. Je pense qu'il est indispensable de mettre un radar de feu. Le courrier est parti, j'ai écrit également à Jean-Yves Sécheresse, notre adjoint au Maire de Lyon qui suit attentivement le problème, pour lui demander d'expérimenter la vidéo verbalisation sur ce secteur E. Herriot. La Ville ne peut pas mettre en œuvre la vidéo-verbalisation sans avoir un accord des autorités de l'Etat et je souhaite que la Mairie de Lyon demande à la Préfecture que l'on puisse expérimenter la vidéo-verbalisation. Elle ne s'appliquera pas, bien évidemment, aux klaxons intempestifs, mais en revanche elle pourra s'appliquer notamment à l'utilisation de la voie bus et aux feux grillés.

On a évoqué aussi la question de l'organisation nocturne des circulations sur ce secteur-là. Cela sera sur du plus long terme, on a besoin d'une vraie réflexion. En tous les cas, on est arrivé en quelques semaines à faire bouger les choses, à faire rentrer en partie dans l'ordre ces problèmes. J'espère que cela va continuer, merci en tous les cas à tous ceux qui ont arrêté la décision et à tous ceux qui ont été sur le terrain pendant des nuits presque entières pour essayer de rétablir le calme et de permettre aux habitants du 2<sup>e</sup> arrondissement de dormir.

---

**02/19/786** Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** Nous allons donner un avis favorable en rappelant toutefois, comme à chaque fois, notre vigilance quant à la localisation de ces logements sociaux. En effet, depuis le début du mandat, nous sommes d'une grande vigilance quant à la solution de facilité qu'est la concentration des logements sociaux derrière Perrache. Je reconnais que c'est la solution de facilité que de construire des immeubles neufs plutôt que d'acquérir et d'améliorer des immeubles anciens. Malheureusement, le résultat est que, désormais, derrière Perrache, certains IRIS dépassent les 50% de logements sociaux. Le 2<sup>e</sup> arrondissement a fait beaucoup d'efforts depuis le début du mandat puisque 412 nouveaux logements sociaux ont été produits. Pour en revenir à cette délibération, nous remercions Habitat et Humanisme qui poursuit son travail formidable avec de vrais logements diffus. Nous voterons donc positivement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/787** Attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

**M. Royer :** Concernant l'association Auguste Comte et son opération « Tapis Rouge », là, à priori, on ne sait pas trop si la subvention qui est demandée est une subvention réellement pour « Tapis Rouge » ou si c'est pour aussi l'opération du 23 juin. En 2018, il y avait eu une subvention de 3000 euros, là il y a une subvention de 4000 euros, il y a un écart de 1000 euros peut-être pour organiser le 23 juin, un complément de manifestation ?

Ces 4 associations de sud presque ont décidé de se fédérer notamment sur le 23 juin pour avoir une opération plus collective sur ce dimanche. Une éventuelle piétonisation avec une rue qui est excentrée qui est la rue du Plat, avec un passage qui se ferait par la rue Sala. Nous sommes en attente d'une subvention complémentaire mais on n'a pas d'autre renseignement. Les associations de commerçants concernés non plus. En attendant, je vous demanderai de voter pour ces subventions.

**M. le Maire :** Merci M. Royer, effectivement vous avez bien fait de remarquer que cette délibération n'était pas très claire, puisque l'introduction du texte fait référence à l'impact des gilets jaunes sur le commerce et ensuite, la délibération annonce des subventions qui sont en fait des subventions récurrentes, que l'on vote chaque année. On espère que l'évènement du 23 juin, qui va s'appeler Sud Bellecour Fête l'été, fera l'objet d'une autre délibération et que les montants donnés aux commerçants seront nettement plus élevés ! La Ville s'y est engagée, nous veillerons à ce qu'elle tienne ses promesses. Je voulais vous informer que la Mairie du 2<sup>e</sup> sera aussi partenaire, à sa mesure, avec tous nos outils de communication à disposition, avec une Dotation d'Animation Locale d'un montant exceptionnel pour organiser un très beau moment festif et pour redonner des couleurs à nos quartiers. On espère que les habitants seront nombreux à participer le dimanche 23 juin.

**Mme Dor :** Je voulais juste vous indiquer que dans le texte concernant l'association Auguste Comte les 4000 euros c'est le programme d'animations 2019 comprenant Tapis rouge et les festivités de juin. Vous dites que c'est ambigu ?

**M. Royer :** C'est-à-dire que lorsque l'on veut mener une grande opération sur un dimanche, une subvention de 1000 euros est complètement insuffisante pour faire un programme de communication, pour éventuellement fermer ces rues aux automobiles. Je pense que vous êtes habituée en tant que présidente de la MJC à mener des opérations qui coûtent très cher. La Ville de Lyon s'est engagée à amener un fort complément de subvention, cela n'apparaît pas là mais comme c'est pour le 23 juin, on attend de voir.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/788** Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans de la Presqu'île de Lyon - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite au mouvement des "Gilets jaunes"

**RAPPORTEUR :** François ROYER

**M. Calmard :** L'ensemble du périmètre défini, donc l'ensemble du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissement ont-ils été impactés de façon similaire ? L'effort consenti est-il équitablement réparti ? Le centre-ville est constitué d'un tissu commercial varié et important. La Mairie de Lyon prévoit-elle d'autres mesures pour accompagner les autres types de commerces également sur la presqu'île ? La question est donc posée. Je vous invite néanmoins à voter pour ces premières mesures de la Ville de Lyon.

**M. Royer :** Un petit complément de réponse à mon collègue Xavier Calmard. Le président de la Chambre de Commerces de Lyon a mis en place une cellule de crise pour accueillir les commerçants qui ont des difficultés suite aux 24 samedis de perte de chiffre d'affaire. Dans cette cellule, il y a un représentant de l'URSSAF, un représentant de la Chambre des Métiers, un représentant de la Chambre de Commerce, un représentant de la DIRECCTE et un représentant de la Région. La Région a mis en place un prêt pour ceux qui ont eu des bris de vitrine. Un prêt à 0% pour ceux qui ont des pertes de chiffre d'affaire. Si vous allez sur le site du Ministère des finances il y a des solutions proposées. Cette cellule de crise se réunit tous les lundis matin à la CCI de 9h à 12h30, il faut y aller avec ses justifications de perte de chiffre d'affaire et des solutions sont proposées au coup par coup pour chaque commerçant. Mais à priori la Ville de Lyon n'a pas prévu de budget spécifique.

**M. le Maire :** Je partage les réticences de Xavier Calmard sur un certain nombre de sujets. Je crois que vu le contenu de la situation de nos commerces après effectivement 5 mois de manifestation, je vous propose de voter et d'accompagner cette mesure.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/789** Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros

**RAPPORTEUR :** François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/790** Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**Mme Descour :** Il s'agit de procéder au renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire de locaux et d'un contrat de mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipement de petite enfance.

Ces associations participent à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans et sont accompagnées par la Ville de Lyon qui leur attribue une subvention dans le cadre d'une convention cadre d'une durée de 3 ans et met des locaux à leur disposition.

La convention cadre de la crèche familiale Couffin Coufine (34 berceaux) située rue François de Salles arrive à son terme et il convient de la renouveler. C'est ce que propose le Maire de Lyon pour le 2<sup>e</sup> arrondissement dans cette délibération.

Je vous propose de donner un avis favorable

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/791** Programmation "Tout l'monde dehors !" 2019 - Approbation de convention types

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Nous avons huit événements, nous rappelons que malheureusement depuis l'année dernière il y a une baisse de budget donc nous ne pouvons prévoir que moins d'événements mais nous essayons que tous les arts soient représentés dans l'arrondissement surtout l'été et dans l'ensemble de l'arrondissement d'un bout à l'autre.

**M. le Maire :** Bravo Maryll Guilloteau, belle programmation même si c'est dommage d'en faire un peu moins cette année parce que ce sont vraiment des programmes généralement très appréciés et très suivis par les lyonnais et les touristes pendant la période estivale.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/792** Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

**Mme de Brosse :** Le présent rapport a pour objet le soutien à 17 projets festifs. Trois de ces projets sont portés par des associations situées dans le 2<sup>e</sup> arrondissement : les Amis du lien, pour le Pardon des marinières, le 19 mai, sont aidés par la somme de 5 000€. La MJC, porteuse du projet avec 11 autres associations du 2<sup>e</sup>, pour la fête de quartier Hippocamp le 6 juillet avec une somme de 1750€. Le rapport ne précise pas que la mairie du 2<sup>e</sup> est partenaire de cet événement original né d'une belle initiative des habitants du quartier. Le Comité d'intérêt local sud Presqu'île Confluence pour Confluence en fête le 15 Juin par la somme 2 000€. Je donne un avis favorable.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation. Je voulais insister sur la tenue du Pardon des Mariniers qui est la grande fête populaire de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement organisée évidemment avec les Amis du Lien. Elle aura lieu cette année le 19 mai non plus sur une journée et demie mais sur une seule journée. Le 19 mai au matin, il y aura la messe, les intronisations, les animations musicales, le concours de décoration de bateaux. Vous aurez la possibilité de vous restaurer entre midi et deux heures sur place. L'après-midi, il y a les visites commentées du Bateau Chapelle mais aussi un rassemblement de différents types de bateaux. Une dizaine de bateaux très différents seront présents et on pourra les visiter. Il y aura des animations nautiques, des expositions, des démonstrations d'attelage de chiens, parce que ce Pardon des Mariniers a pour thématique le sauvetage. Toute la journée, gratuit pour les moins de 10 ans ou à bas prix, des croisières pour l'ensemble de tous ceux qui veulent monter sur un bateau et profiter de notre rivière la Saône. Je vous encourage vivement à participer à cette manifestation.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/19/793** Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Générations Roller, pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du "Lugdunum Roller Contest", les 21 et 22 septembre 2019

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Avant d'aborder cette délibération, je voulais rendre hommage à Mario de Filippis, ancien adjoint au sport à la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement qui est décédé il y a une dizaine de jours. J'ai participé avec un certain nombre d'élus lyonnais à ses funérailles. C'était un élu qui était constructif, pourtant on n'était pas du même bord politique, il était élu de 2001 à 2008 et de 2008 à 2014. Quelqu'un qui savait aborder les problématiques du sport sans polémique avec équilibre et justesse. C'est pour cela que je souhaitais lui rendre hommage ce soir lors de ce conseil.

Concernant la délibération, il s'agit d'une subvention pour l'organisation du Lugdunum Roller Constest. Pour information, l'année dernière, elle s'est déroulée sous une chaleur de 38 degrés, je peux vous dire que les sportifs ont transpiré. Cette année, il y a une petite nouveauté, c'est pour cette raison que nous sommes passés de 9 000 à 10 000 euros. Il s'agit d'une initiation à la trottinette, qui fait un peu polémique, avec une approche responsable et une sensibilisation sur les bonnes pratiques. Je vous demanderai de voter favorablement pour l'organisation de ce bel événement.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/794** Re Lyon Nous 2019 : conventions de mise à disposition de locaux

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/795** Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Quartier Libre, pour l'organisation de l'événement "Cinéma sous les étoiles", du 15 au 18 juillet 2019

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Les autres années, cet événement était inscrit dans la programmation de « Tout l'Monde dehors ». Il est sorti de cette programmation, par chance pour eux, car ils obtiennent une grosse subvention. C'est un festival de qualité, cette année, nous remarquons de nouveau que la programmation est de grand niveau.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/796** Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 736 101,00 euros relatifs à une opération de construction d'une résidence étudiante de 32 logements PLS située 21, rue Delandine à Lyon 2<sup>e</sup>.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges** : Le taux de cet IRIS étant de 2,73%, je vous propose de voter très favorablement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**02/19/797** Modification au Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs "Divertisport".

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**02/19/798** Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/19/799** Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert** : Ce qu'il faut savoir c'est que la majorité de ces associations travaillent sur les 9 arrondissements. Pour votre information, sur la totalité de ces subventions, il y a quand même 70 000 euros qui sont donnés à une association qui s'appelle le Mas qui est basée dans le 7<sup>e</sup> et qui aide les victimes d'infractions pénales avec un soutien psychologique, des conseils juridiques, tous les conseils nécessaires lorsqu'on s'est fait agressé. Je vous remercie à l'avance de voter ces subventions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**02/19/800** Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**02/19/801** Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/802** Programmation financière 2019 au titre du Projet Educatif de Territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**Mme Descour** : C'est une délibération récurrente à cette époque. Il nous est demandé de voter des subventions dans le cadre du PEDT, Projet Educatif de Territoire pour soutenir des activités proposées aux enfants de 3 à 16 ans, le mercredi après-midi ou pendant le week-end et les vacances scolaires.

Pour le 2<sup>ème</sup> arrondissement, une subvention prise sur la délégation sport, d'un montant de 3000 euros qui sera versée à la MJC Presqu'île Confluence au titre du ticket Sport Culture pour permettre à une quinzaine d'enfants de pratiquer une activité sportive.

Les demandes de prise en charge, toujours présentées par l'assistante sociale de la Maison du Rhône ou du service médico-social scolaire, seront examinées par une commission d'attribution qui se tient habituellement en septembre. La somme allouée par enfant ne peut excéder 200 euros.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 282 573 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/19/803** Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 euros.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges** : Je profite de cette délibération à vocation santé pour vous rappeler la 3<sup>e</sup> édition de la semaine des gestes qui sauvent qui aura lieu du 13 au 18 mai avec des opérations et des événements dans toute la ville. J'en profite pour remercier le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement qui permet et favorise une initiation aux gestes de premiers secours pour le personnel de la mairie du 2<sup>e</sup>. Celle-ci organise également pour les habitants des sessions de formation qui rencontrent beaucoup de succès. Je citerai également deux applications pour smartphone qui permettent de s'inscrire comme secouriste ou bon samaritain selon l'application afin de pouvoir agir en cas d'arrêt cardiaque. Il s'agit de Staying Alive, comme la chanson très connue qui donne le tempo, c'est la vitesse d'un massage cardiaque. Et l'application Sauv life créée par le Samu de Lyon. Je vous invite tous à vous former aux gestes de premiers secours.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/804** Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 750 euros à des associations oeuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2019.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/805** Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Tout ce qui concourra à réorienter les gens vers l'emploi est bienvenu bien sûr. Ceci dit, lorsque l'on voit les chiffres, fin 2018 il y a eu une petite augmentation des demandeurs d'emploi, ce n'est pas très positif pour le coup, mais bon, encourageons tout cela. Je vous demande de soutenir cette délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/19/806** Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. Calmard :** Depuis 5 ans nous soutenons ces jardins dont deux sont susceptibles d'être menacés. Principalement les Jardins suspendus de Perrache qui vivent toujours au jour le jour avec des horaires d'accès contraignants et des difficultés d'accès à l'eau principalement. Afin de développer ces initiatives, principalement sur le nord de l'arrondissement, puisque comme vous l'avez constaté, les jardins sont situés plus au sud. Nous avons demandé à M. Giordano de créer un espace de jardin partagé sur le périmètre Bellecour / Cordeliers. Cette demande a été renvoyée à une potentielle étude en 2020. Pour nous, le seul espace possible serait les terrasses de la Presqu'île dans lequel un espace pourrait être dédié au jardin partagé. Nous allons par conséquent solliciter un entretien auprès de Michel Le Faou afin d'étudier la demande conjointe de la Mairie et du conseil de quartier Bellecour / Cordeliers. Je vous demande bien évidemment de voter pour ces subventions.

**M. le Maire :** Excellente initiative ! Effectivement, nous sommes tout à fait partants pour la création d'un jardin partagé supplémentaire au nord de l'arrondissement et vous avez raison de demander un entretien à Michel Le Faou dès maintenant parce qu'ensuite comme pour les parvis de Saint Nizier, il dira qu'on ne lui en a jamais parlé. Il vaut peut-être mieux lui en parler quelques années à l'avance et lui répéter plusieurs fois pour qu'il comprenne bien les choses.

**M. Bernard :** Un jardin partagé, oui, sauf sur les terrasses de la presqu'île.

**M. Calmard :** Où alors ?

**M. Bernard :** Pas sur les terrasses de la presqu'île, cela va gâcher l'espace paysager qui va être extrêmement flatteur et de qualité.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/19/807** Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/808** Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/809** Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon (sis 176 rue de Créqui, 69484 Lyon cedex 03) pour la mise en place d'un "dispositif d'accès au droit territorialisé".

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges** : En 2017 ce sont 1300 consultations qui ont pu avoir lieu, en 2018 il y en a eu 1200 sur toute la Ville de Lyon. Pour votre information, la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement en 2017 c'était 155 consultations gratuites et en 2018, 146 consultations gratuites. Afin de garantir cet accès au droit pour tous, je vous demande de donner un avis favorable.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/19/810** Examen et adoption du compte administratif – Etat spécial de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon pour l'exercice 2018.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire** : Pour les dépenses de fonctionnement nous avons parfaitement maîtrisé les dépenses avec une consommation du budget alloué passant de 83% en 2017 à 77% en 2018. Nous avons encore moins dépensé d'une année sur l'autre. Cela veut dire au final qu'il nous reste encore plus d'argent dans les caisses. En 2017 il restait 37 818 €, en 2018 il nous reste 41 676 €. Nous avons un excédent d'exercice qui est en hausse constante depuis 2014.

Lorsque l'on regarde la dépense réelle de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement on s'aperçoit qu'il y a des dépenses stables :

**Dépenses de gaz et électricité** : stabilité des dépenses entre 2017 et 2018 (40 062 € en 2017, 41 406 € en 2018).

**Frais d'affranchissement** : alors qu'ils représentaient 36 955 € en 2016, ces frais sont passés de 28 542 € (centralisation du courrier départ et la résiliation de la location de la machine à affranchir) pour s'établir à 29 026 € en 2018.

Il y a des dépenses en baisse :

**Frais d'impression et de mise sous plis :** une importante baisse est constatée puisque ces frais sont passés de 46 008 € en 2017 à 32 837 € en 2018 (- 13 171 €).

**Frais en alimentation des crèches :** ces frais se sont élevés à 24 788 € en 2018 alors qu'ils étaient de 28 243 € en 2017 (-3 455 €).

**Frais de location mobilière** (location de tentes pour le forum des associations, matériels pour les évènements, ouvre-lettres... ) : ces frais sont passés de 7 780 € en 2017 à 3700 € en 2018 (-4 080 €).

**Frais de réception :** Ces frais sont passés de 48 825 en 2017 à 44 778 € en 2018 (-4 047 €)

Il y a en revanche trois postes qui sont en hausse :

**Frais de maintenance et d'entretien des équipements transférés :** ils sont passés de 12 993 € en 2017 à 17 504 € en 2018 (+4 511 €). Ces équipements sont très utilisés et il faut donc les entretenir beaucoup plus que par le passé.

**Frais d'entretien du véhicule de service :** ces frais s'élevaient à 583 € en 2017, mais ont représenté 3 443 € en 2018 (+2 860 €). On a eu plusieurs petits problèmes mécaniques et de dégradation du véhicule de service, nous avons notamment dû changer le rétroviseur extérieur.

**Dépenses en fourniture d'eau :** après une stabilité des dépenses entre 2015 et 2017, ces dépenses se sont élevées à 7 030 € en 2018 alors qu'elles étaient de 5 690 € en 2017 (+1 340 €).

Les recettes des locations de salles sont en hausse constante depuis 2012, à l'exception de l'année 2016 qui a connu une légère baisse. Le montant des recettes des locations de salles reversé à la Mairie du 2<sup>e</sup> est passé de 29 966 € en 2017 à 35 653 € en 2018 (+5 687 €), dont 30% sont reversés à la Mairie du 2<sup>e</sup>.

Les comptes sont toujours bien tenus, je remercie Céline Thomas-Chaffange, Directrice Générale des services de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement qui est généraliste mais qui a une spécialité sur les finances et la comptabilité publique. Et puis, nous avons un agent en 2018, Marlène Rifaux qui a tenu les comptes à mi-temps dans cette mairie, elle a quitté la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement pour rejoindre une mairie plus proche de son domicile. J'ai une pensée pour elle au moment où nous avons une comptabilité équilibrée au centime près.

M. Bernard, je vous laisse présider le débat et le vote.

**M. Bernard :** Est-ce qu'il y aura un débat, seulement ?

Merci de me laisser votre fauteuil momentanément, je le précise, parce que je pense M. Chaillet ne serait pas d'accord pour me le laisser.

**M. Chaillet :** C'est certain !

**M. Bernard :** Est-ce qu'il y a des commentaires à apporter ? Nous l'opposition, nous n'avons pas de commentaire à apporter, je vous le dis très franchement...

**M. Calmard :** Vous pourriez nous féliciter...

**M. Bernard :** Attendez, M. Calmard, ne soyez pas pressé. Il faut dire que même si nous ne participons pas à l'administration quotidienne de cette mairie, nous sommes heureux d'entendre que cette mairie est bien gérée. Je mets ce dossier au vote. Nous avons l'unanimité. Nous allons le féliciter de vive voix tous ensemble.

**M. le Maire :** Alors, le verdict ?

**M. Bernard :** Avant de vous laisser ma place, je voudrais vous féliciter parce qu'à l'unanimité vous avez reçu l'approbation de votre gestion. Je suppose que vous la devez au personnel administratif qui apporte sans aucun doute l'éclairage nécessaire pour ne pas subir quelquefois les reproches de la cour des comptes.

**M. le Maire :** Merci d'avoir présidé et de votre confiance. Et merci à l'opposition de s'être associée à cette décision qui montre que les comptes sont bien tenus ici.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Denis BROLIQUIER**

---

**02/19/811** Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2018 - Décision modificative n°1.

**RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER**

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**M. le Maire :** Quelques informations, la disparition de trois de nos concitoyens qui nous a affectée au cours de ces derniers jours. Mme Troncy, cette dame d'une bonté extraordinaire qui était résidente de la rue de la Charité et qui chaque année faisait visiter très largement à tout le quartier une crèche de plusieurs centaines de santons et de mécanismes divers et variés. Elle nous a quittés mi-mars. Puis, nous avons deux artisans du quartier, un à Perrache M. Biollay qui avait été résistant et ancien combattant et M. Goutagny qui habitait à l'angle de la rue de la Charité et de la rue de Condé. Il a été pendant des décennies le pâtissier de tout ce secteur. Nous avons participé à leurs funérailles à Ste Blandine et Ainay, il y a quelques jours.

Une nouvelle plus réjouissante, la perspective des Elections Européennes le 26 mai prochain. Les élus présideront les bureaux de vote et il y aura aussi des bénévoles suite à la campagne de recrutement des assesseurs, puisque vous savez qu'années après années, on a de moins en moins d'assesseurs dans les bureaux de vote pour procéder aux opérations électorales. La Mairie Centrale, cette année, avait lancé une campagne de publicité et cette campagne a donné beaucoup de volontaires, plusieurs dizaines de volontaires se sont levées dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. J'espère qu'ils seront toujours volontaires le 26 mai et qu'ils rendront le service que l'on attend d'eux. En tous les cas, j'encourage aujourd'hui nos concitoyens à aller voter pour ce scrutin important. Qu'ils votent pour qui ils veulent mais qu'ils votent. Il y a des chiffres d'estimation de participation qui sont catastrophiques. J'espère que ces chiffres sont faux et que nos concitoyens verront l'importance des Elections Européennes. En tous les cas, à la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, nous avons eu plusieurs séances d'éducation civique sur les institutions européennes et je crois que nous avons joué notre rôle à ce niveau-là. Dans les événements à venir, dans les quelques jours, semaines, Sophie Descour je vous laisse la parole.

**Mme Descour :** Effectivement, le 28 mai prochain nous inaugurerons une fresque réalisée sur la convention des droits internationaux des enfants. Cette convention fêtera ses 30 ans le 20 novembre prochain. C'est donc une année ponctuée pour nous d'un grand nombre d'événements en partenariat avec l'UNICEF bien sûr, les écoles de l'arrondissement et une école de management INSEEC. Nous avons eu au mois de février une exposition, ici, à la Mairie du 2<sup>e</sup>, sur cette convention et une fresque réalisée à partir de dessins faits par des CM1 des écoles Michelet et Chevreul Sainte-Croix. Cette fresque sera inaugurée ici à la Mairie du 2<sup>e</sup> et sera ensuite apposée sur un pilier du pont Kitchener où on a déjà une fresque sur les droits de l'Humanité, en attendant une 3<sup>ème</sup> fresque en route pour le mois de décembre. Vous voyez, les écoles sont sollicitées pour sensibiliser les élèves à ces questions de droits des enfants. Toujours dans le cadre de cet anniversaire, une course sera organisée le 16 octobre prochain.

**M. le Maire :** Merci. Alexandra de Brosse, vous qui vous occupez des conseils de quartier, vous avez une initiative à nous annoncer pour le 21 mai prochain.

**Mme de Brosse :** Oui, deux initiatives en fait. Je voudrais signaler l'inauguration de la boîte à lire mise en place au niveau de l'école Lamartine par le Conseil de Quartier Bellecour-Cordeliers, cette inauguration aura lieu sur place le 21 mai à 18h. Et je rappelle également l'opération « Troc des plantes » le 25 mai à 9h30 place d'Ainay organisé par le Conseil de quartier Bellecour-Carnot.

**M. le Maire :** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres événements à annoncer ? On a déjà parlé de « Tout l'monde dehors » et du « Pardon des Mariniers ». Le prochain conseil d'arrondissement sera le 17 juin il sera suivi d'un CICA généraliste. Toutes les associations pourront poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Je vous remercie de votre participation à ce conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 19h15